RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

1001 AVENTURES
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 route de Trévol - Lieu dit " LES BIOMONTS "
03000 AVERMES
901 389 635 RCS CUSSET

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 15 mai,
A 15 heures,

Les associés de la Société 1001 AVENTURES, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 1 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 1 route de Trévol - Lieu dit " LES BIOMONTS ", 03000 AVERMES.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :
- La Société 1001 QUADS, représentée par Monsieur Franck LELEU, en sa qualité de gérant, titulaire de 200 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Franck LELEU, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Nadège LELEU, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Nadège LELEU, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

FL NL

ORDRE DU JOUR

- Décision de ne pas remplacer Monsieur Franck LELEU, cogérante démissionnaire,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Il précise, par ailleurs, ne pas avoir réceptionné de question écrite de la part de ses associés. Corrélativement, l'ensemble des associés déclare expressément ne pas avoir envoyé de questions écrites au Président et avoir bénéficié de toute information utile sur la vie de la Société.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Les associés déclarent à l'unanimité :

- dispenser la gérance d'établir le rapport de gestion de la Société en application de l'article 232-1, IV modifié du Code de commerce et ainsi déroger aux dispositions statutaires,
- renoncer à toute action de quelque nature qu'elle soit qui aurait ou pourrait avoir des conséquences sur la validité de la présente assemblée générale ou la responsabilité de la gérance,
- avoir reçu toutes les informations nécessaires, notamment économiques, pour forger leur opinion sur les comptes de l'exercice écoulé et voter les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Franck LELEU de ses fonctions de cogérant notifiée le 15 mai 2025 à chacun des associés et décide de ne pas procéder à son remplacement.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de supprimer la mention des premiers gérants de l'article 17 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FL NV

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer le nom commercial de la société.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de supprimer la mention du nom commercial de l'article 3 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Franck LELEU



Nadège LELEU





